

▪ **M. ROSSIGNOL (Président) :**

Mes chers collègues, bienvenue à tous, avant d'ouvrir la séance je voudrai revenir sur quelques événements qui ont eu lieu depuis le dernier conseil d'agglomération. C'était une période moins intense mais qui m'a permis de rencontrer les nouveaux Présidents des intercommunalités voisines, en effet il y a eu du changement, en particulier à la Métropole de Montpellier avec le nouveau Président, Maire de Montpellier, Michael DELAFOSSE. J'ai eu l'occasion de le rencontrer à 2 reprises pour évoquer un certain nombre de dossiers en commun. Il m'a fait part de son souhait de continuer à travailler en harmonie avec le Pays de l'Or et les autres intercommunalités. Ce qui, pour nous, est le plus important c'est que le Président de la Métropole déclare à nouveau, comme son prédécesseur, qu'il n'a pas de volonté d'élargir les frontières de la Métropole mais au contraire que nous fassions en sorte que les intercommunalités, qui gravitent autour de la Métropole, puissent travailler en commun sur un certain nombre de sujets, et ils sont nombreux : transports, déchets, culture, nautisme... Voilà les aspects positifs. J'ai également rencontré le Président de la Communauté de communes du Pays de Lunel, Pierre SOUJOL, là aussi c'était un échange très positif et fructueux, j'y reviendrai toute à l'heure. Cela nous a permis de travailler en commun sur beaucoup de sujets. Là aussi, des sujets que nous partageons les uns avec les autres avec ce territoire de proximité qui nous lie aussi par la Camargue, comme avec la Communauté de communes Terre de Camargue, là aussi un nouveau Président a été élu, il s'agit du Maire du Grau du Roi, Robert CRAUSTE. Des liens ont déjà été établis par le passé et on va essayer de les raffermir, avec cette volonté de nous rapprocher de ce territoire avec lequel nous avons beaucoup de points communs, déjà par la Baie d'Aigues Mortes, avec cet aspect sur le nautisme, le tourisme bien entendu, ce sont des points sur lesquels nous allons pouvoir travailler. Nous avons convenu, avec le Président de la Communauté de communes du Pays de Lunel, de présenter en commun un candidat à la Présidence du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang, syndicat qui nous est cher. La gouvernance précédente a été particulièrement animée, dans laquelle nous avons été rarement écoutés, avec un Président qui n'allait pas dans le sens que nous souhaitions. Notre volonté est de viser la réduction de l'apport des déchets à l'usine d'incinération, située sur la commune de Lunel Viel au pied de 2 de nos communes que sont Valergues et Lansargues. Ces échanges avec Pierre SOUJOL ont montré sa détermination à faire en sorte que nous œuvrions dans le même sens. C'est pour cela que nous voulions présenter un candidat qui défende ce que nous avons toujours défendu : cette baisse d'apport de déchets. Par le passé, on se souvient que des élus d'autres intercommunalités n'avaient pas la même vision que la nôtre. Ils avaient plutôt un enjeu économique et non pas environnemental. Oui l'économie est un enjeu important mais l'aspect « santé » doit nous préoccuper en premier lieu avant l'aspect économique. C'est donc pour cela que nous avons soutenu un candidat présenté par la CCPL, il s'agit du nouveau maire de Lunel Viel, Fabrice FENOY. Notre Vice-Président en charge des déchets, Michel CARLIER, a eu des échanges avec lui, cela a été un long travail, des échanges multiples. Nous nous sommes réunis, les 6 Présidents qui composent ce syndicat, et les 6 Présidents ont donc souhaité que l'on s'accorde sur cette candidature, même si on savait qu'il y aurait des obstacles. Après des échanges, après un pacte de gouvernance établi ce matin, une candidature se dessinait face à Fabrice FENOY, et bien nous avons réussi à faire en sorte qu'un binôme se présente, 1 Président et 1 Vice-Président, et il y a moins d'une heure de cela le syndicat s'est réuni au siège de l'usine et a élu à une large majorité, Fabrice FENOY comme Président du SMEPE. Cela ne peut que nous réjouir, nous le soutenions. Il a été élu avec 17 voix sur 25, un beau score réalisé, et avec pour Vice-Président, le maire de Saint-Jean de Buèges, Monsieur Laurent SENET.

Les Vice-Présidents seront élus dans les prochains jours, je proposerai la candidature de Monsieur Michel CARLIER, qui sera le Vice-Président du Pays de l'Or puisque dans le pacte de gouvernance chaque intercommunalité doit présenter un Vice-Président. Le pacte prévoit que les 6 intercommunalités, contrairement au passé, seront celles qui mettront en avant la ligne de conduite.

- **M. CARLIER (vice-président) :** Pacte de gouvernance 2020-2026. Le SMEPE est au service des intercommunalités. Fabrice FENOY et Laurent SENET se mettent au service d'une gouvernance collégiale. Ils veillent à garantir le pouvoir d'agir et de décider de chaque intercommunalité, notamment dans la répartition équilibrée des Vice-Présidents entre le Gard et l'Hérault. Le principe de fonctionnement garantit au moins une Vice-Présidence à chaque intercommunalité. Les Vice-Présidents concourront à l'harmonisation des pratiques de collecte et déchèteries, pour améliorer la qualité de tris, réemploi, recyclage et bio déchets. Le Bureau du SMEPE veille à la maîtrise des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. En complément de la DSP, il recherche des solutions de traitement en étudiant les expériences menées sur d'autres territoires et en envisageant avec la Métropole de Montpellier des coopérations fructueuses sur les plans environnementaux, sanitaires et financiers. La DSP doit être en mesure de traiter les tonnages actuels (120 000 tonnes), et favoriser une évolution à la baisse des tonnages incinérés, dans le cadre d'un dialogue avec les territoires limitrophes et une harmonisation des politiques de collecte et traitement des déchets menés conjointement avec les intercommunalités. Pour cela, le SMEPE se dotera de moyens humains lui permettant d'atteindre ses objectifs. Une concertation sera engagée avec la commune de Lunel Viel pour qu'ils puissent se doter des bâtiments nécessaires.
- **M. ROSSIGNOL :** Ce pacte de gouvernance, soumis ce matin répond, aux préoccupations, aux attentes, en particulier celle mise en avant par le Président de Rhony Vistre Vidourle. Ce pacte était soutenu par au moins 4 intercommunalités et cela a permis l'élection de Fabrice FENOY à la présidence. Cela ne peut que nous permettre de voir un avenir plus clair, plus rayonnant pour cette usine avec les objectifs que l'on fixera. Il est convenu que les 6 Présidents d'intercommunalités se réunissent régulièrement pour faire le point avec la gouvernance du SMEPE sur les objectifs à atteindre. Nous avons fait ce soir un grand pas dans le sens que nous souhaitons. A ce sujet, j'avais eu un échange avec Michael DELAFOSSE qui me disait que Montpellier, qui amène 30 000 tonnes à cette usine, n'avait pas vocation à exporter ses ordures chez les autres. On ne pourra pas le faire du jour au lendemain mais on va faire en sorte de faire les efforts nécessaires afin de réduire les apports de déchets ménagers.

Egalement dans le cadre de ces échanges avec nos voisins de Terre de Camargue, j'ai participé à l'inauguration de la médiathèque André CHANSON qui a été inaugurée à Aigues Mortes, sachant que les médiathèques sont dans une compétence intercommunale chez nos voisins, j'ai pu y rencontrer les élus de Terre de Camargue et le Préfet du Département du Gard, avec lesquels nous avons échangé sur ce rapprochement qui pourrait intervenir entre nos territoires dans un avenir à moyen terme.

Le mardi 15 septembre, j'ai réuni le Bureau communautaire pour une session de travail.

Le 17 septembre, Monsieur Jean-Louis GOMEZ a représenté notre Agglomération lors de l'inauguration du pôle multimodal à la gare de Lunel.

Le 17 septembre également, ici-même, notre collègue Vice-Président Anthony MELIN a été élu Vice-Président du CIAS, Anthony à qui j'avais demandé de prendre cette délégation s'est vu confier cela à l'unanimité moins 1 voix, mais il a eu la confiance des élus et des représentants des communes qui y siègent, avec pour objectif de travailler sur ce qui va remplacer le repas traditionnel offert à nos aînés.

Compte tenu du contexte sanitaire, ce repas traditionnel ne pourra pas se dérouler cette année. Je fais toute confiance à notre jeune maire Anthony MELIN pour assurer les missions qui lui sont confiées.

Hier, avec Yvon BOURREL, nous étions sur le chantier du PIOM, vous avez pu constater depuis la route, l'avancée des travaux. Nous avons pu constater les pieds dans la boue que les bâtiments montaient rapidement. La première livraison aura lieu en mars pour MG Développement, et en août septembre prochain ce sera l'entreprise ZIMMER qui sera transférée sur notre site, et qui va créer de nouveaux emplois. Je rappelle que ce sont 500 emplois qui seront situés dans cette zone, avec un aménagement routier bien entendu. Les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et on ne peut qu'en être ravi pour notre territoire d'avoir une zone d'activités basée sur les nouvelles technologies.

Hier également, avait lieu l'assemblée générale du GIHP, où Jean-Louis GOMEZ nous a représentés.

Vous le savez dimanche, pour ceux qui sont parmi nous grands électeurs, auront lieu les élections sénatoriales. Nous avons une pensée pour notre sénatrice Marie-Thérèse BRUGUIERE qui est la seule sénatrice sortante de notre département qui a choisi de ne pas renouveler son mandat. On sait combien Marie-Thérèse nous a confortés, nous a aidés, rappelons-nous que grâce à son action et l'amendement déposé, notre Communauté de communes a pu devenir Agglomération. Bonne chance à tous les candidats et ils sont nombreux nous avons le choix, ils seront désignés par les 2 000 grands électeurs du Département de l'Hérault.

Mesdames et Messieurs, avant de démarrer l'ordre du jour de notre séance, je vous informe qu'il s'agit du dernier Conseil d'Agglomération de Monsieur Antoine ROGER. En effet, Monsieur ROGER nous quitte le 5 octobre prochain pour une belle promotion puisqu'il retourne à ses origines nîmoises, le maire de Nîmes Jean-Paul FOURNIER le recrute comme Directeur de cabinet. Je remercie Antoine ROGER, ainsi que toute l'équipe du cabinet qui l'a entourée pour les 2 ans et demi qu'il a passé à nos côtés. Il était également mutualisé avec la mairie de La Grande Motte. Je crois que tout le monde a pu apprécier la qualité de son travail auprès de moi et également ses échanges avec les élus.

Je souhaite la bienvenue à la presse, au public, en excusant Mme FERNANDEZ notre trésorière qui n'a pu être présente.

Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire de séance, Monsieur **Anthony MELIN**, benjamin des maires.

Pas d'observations.

Je propose au secrétaire de séance Monsieur Anthony MELIN de procéder à l'appel. Le Quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2020.

Nous n'avons pas reçu d'observations écrites, y-a-t-il des remarques orales ?

Adopté.

Rapport n°1 : M. Philippe PY CLEMENT : SPL L'Or Aménagement – Approbation du rapport de gestion 2019

En tant qu'actionnaire majoritaire de la « Société Publique Locale l'Or Aménagement », le Conseil d'agglomération est appelé à se prononcer sur le rapport de gestion annuel de la Société.

Je vous propose d'apporter, en complément du présent rapport, quelques précisions sur l'activité administrative de la SPL ainsi que sur son bilan.

Sur la gouvernance : L'Agglomération détient 51% du capital auquel participe l'ensemble des Communes membres de l'Agglomération et la Métropole de Montpellier.

Sur la gestion du personnel : La SPL dispose d'une équipe de 12 salariés en CDI dont 11 cadres. La masse salariale s'élève à 804 934 € brut.

Sur le résultat d'exploitation : L'année 2019 sera une année déficitaire avec un résultat net affichant un déficit de -2 000 €, en baisse par rapport au résultat 2018 qui traduisait un résultat positif de + 17 000 €.

Sur la gestion immobilière : Compte tenu de son développement la SPL a acté le positionnement de ses nouveaux locaux au sein du projet de requalification de l'îlot Prévert à Mauguio. L'acquisition s'élève à 735 000 €. Depuis le 1^{er} septembre leur déménagement du siège historique est effectif.

Sur l'activité opérationnelle : Le développement de la société se poursuit avec des opérations d'aménagements, ZAC Châtaigniers, la Font de Mauguio et la ZAC sainte Agathe à Valergues, ou en AMO comme le projet « Ville-Port » sur La Grande Motte ou une étude sur le schéma directeur de Carnon. Au côté de l'agglomération la société nous accompagne à travers trois missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur la ZAC Les Portes de l'Aéroport, la requalification de la zone d'activités de Fréjorgues Est et Ouest, et le transfert de l'Ecoparc de Saint-Aunès.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le rapport de gestion 2019 de la SPL « l'Or Aménagement ».
- **M. COISNE (Mauguio) :** J'ai une remarque à faire sur la forme, il est évoqué un mandat d'étude pour l'aménagement des berges du Canal de Pérols et son port, ce mandat a été confié par la Métropole de Montpellier, et quand on regarde le périmètre des études, il couvre une partie du territoire du Pays de l'Or, est-ce qu'il y eu un accord pour que ce soit la Métropole de Montpellier qui étudie le Triangle de l'Avranche ? Ensuite, en regardant les chiffres, je voulais souligner la fragilité de la situation financière de la SPL, en effet les pertes sur l'exercice 2019, les prévisions de baisse de rémunération en 2020 puisqu'on lit dans le rapport que l'on prévoit une perte d'environ 188 000 euros au niveau des charges d'exploitation. La nouvelle gouvernance des collectivités et la résistance croissante des administrés face à des projets ambitieux, tout cela ne va pas accélérer les activités, donc on est dans une prévision un peu pessimiste, ce qui peut interroger sur cette fragilité. Par ailleurs, au niveau structurel, on a quand même un problème puisque les dettes de la SPL sont chiffrées à 22 millions d'euros, dont 17 millions d'euros d'emprunt, quand on sait que sur les 17 millions d'euros d'emprunt il y a une partie garantie par les communes, mais il y a 20% garantie par la SPL elle-même. Si vous calculez le montant de ces garanties vous arrivez à un montant de 2.5 millions d'euros, comparé cela aux fonds propres de 1.4 million, cela fait quand même beaucoup. Je sais que les banques prêtent volontiers à la SPL mais je m'interroge au vu de la situation : est-il opportun d'acheter des locaux pour 735 000 euros ?

Est-ce que cela ne va pas plus fragiliser les finances de la SPL, dans la mesure où cela diminuera ses fonds propres, ou alors cela sera un emprunt en plus et cela devrait être garanti une fois de plus, ce qui diminuera sa faculté puisque j'ai noté aussi que la SPL fait des avances de trésoreries à des taux intéressants sur les communes concernées. Voilà je m'interroge sur l'opportunité d'acheter les locaux.

- **M. BOURREL (Vice-Président)** : Votre première question était relative à la mission du Triangle de l'Avranche, je rappelle que la SPL ne peut travailler que pour les actionnaires et la Métropole en est actionnaire par le biais de la commune de Pérols, la commune de Pérols a souhaité confier, avec l'accord du Président de la Métropole Philippe SAUREL, à la SPL les études. C'est un enjeu de territoire sur une porte d'entrée qui dépasse le cadre d'une simple intercommunalité, nous sommes dans le bassin montpelliérain et la réactivité de la SPL a été préférée avec certains arguments, c'est donc un témoignage de confiance à la SPL qui travaille et œuvre pour les 2 collectivités. Il ne m'appartient pas de justifier un choix que je n'ai pas fait, un choix qui a été fait par la Métropole. Au niveau des enjeux, le Président peut en témoigner, nous avons eu des réunions relatives à une concorde dans l'approche administrative environnementale dans le traitement du Triangle de l'Avranche, qui appelle avec des financements régionaux, avec l'élargissement du Canal, qui appelle avec des moyens de transports qu'il faudra peut-être demain développer, qui appelle une collaboration d'intelligence collective. En ce qui concerne votre deuxième point, à vos yeux vous dites que vous mettez en exergue la fragilité de la trésorerie de la SPL. La trésorerie de la SPL, les chiffres donnés sont bons, les commentaires je vous en laisse la responsabilité, effectivement la plupart des 17 millions d'emprunt sont contractés pour le compte des communes avec une part des garanties des communes, ou de l'intercommunalité, car ce sont des opérations de concession, et effectivement le calendrier des ventes qui ont été faites n'a pas été respecté, à quelque chose près on arrive à un équilibre. La trésorerie n'a pas été imputée de quoi que ce soit, c'est-à-dire que les 1.4 million n'ont pas été décaissés, et les engagements ont toujours été tenus vis-à-vis des sommes versées aux différentes communes pour lesquelles la SPL a des opérations. La philosophie de la SPL n'est pas de capitaliser et de récupérer les dividendes dans les opérations excédentaires, mais comme elle travaille pour le compte des communes, elle restitue aux communes, une fois qu'elle a été payée pour les missions confiées, les excédents des opérations. Ceux-ci permettent aux différents maires d'œuvrer pour améliorer les réseaux, l'environnement etc.... Il n'y a pas de motifs d'alerte, les commissaires aux comptes dans leurs approbations n'ont jamais mis en avant la difficulté, au contraire, la confiance des banques, si c'était un signe qu'il fallait prendre en compte, et bien nous avons systématiquement beaucoup de banques qui prêtent à des taux intéressants et nous n'avons jamais eu de problèmes. Pour l'acquisition des locaux, nous n'allons pas refaire l'histoire, c'est une décision sur laquelle nous n'allons pas revenir. Peut-être que cela ne vous convient pas mais on ne revient pas à la case départ par rapport à des engagements pris entre l'intercommunalité, la commune et la SPL. La SPL est un outil au service des communes, vous-même avez été un collaborateur de la CERM dans votre vie professionnelle, vous savez donc de quoi je parle. Vous savez donc très bien que la SPL, dont la gouvernance est soumise au contrôle analogue avec une majorité de représentants de l'intercommunalité qui est l'actionnaire majoritaire, et avec une gestion qui est aujourd'hui approuvée par tous les membres qui en font partie parce que c'est un service au service des politiques communales et intercommunales. Cela n'est pas un organisme qui fonctionne en autonomie, bien au contraire, il fonctionne à chaque fois avec un acte d'engagement, il fonctionne avec les actionnaires ceux dont les participations sont inférieures à 5%, ensuite il y a le Conseil d'Administration, une assemblée spéciale. C'est comme à l'armée, pour vérifier qu'une arme est déchargée il y a l'échou de sécurité, c'est-à-dire qu'il y a une succession de procédures qui chaque fois permet en toute responsabilité de valider les opérations qui sont faites. Je précise qu'il n'est pas question de refuser à tout élu qu'il le demande, un rendez-vous afin de pouvoir donner des explications, des renseignements, afin que chacun puisse bénéficier en toute transparence des comptes, des engagements, et des décisions qui sont prises.

Je précise également que chaque mandat, ou chaque concession, signé pour le compte d'une commune, la SPL est entièrement au service de l'ordonnateur qui est soit le Président de l'intercommunalité, soit le maire de la commune concernée. La collégialité qui préside aux décisions fait que jusqu'à présent cette société, qui était formée d'une personne il y a une vingtaine d'années, aujourd'hui elle est composée de 12-13 personnes, avec des missions spécifiques et avec un rayonnement qui, de temps en temps, amène la préférence à la société grâce à sa réactivité et sa proximité et la qualité de son travail et la transparence dans laquelle les choses se passent. Aucun élu ici ne peut dire qu'il n'a pas été éclairé à chaque fois qu'il l'a demandé.

Vote :

Pour : 42

Contre : 3

Abstention : 1

[Rapport n°2 : M. Yvon BOURREL](#) : **Actions économiques – Plan de relance COVID 19**

L'évolution incertaine de la crise sanitaire et économique a incité le gouvernement à prolonger et élargir son Fonds de Solidarité pour les entreprises en difficultés de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport et culture.

Dans ce nouveau cadre, le gouvernement offre la possibilité aux collectivités de compléter ce Fonds de Solidarité pour les entreprises de leur territoire.

Pour mémoire, ce dispositif est bien distinct du Fonds de Solidarité Exceptionnel mis en place par la Région Occitanie auquel participe déjà l'Agglomération du Pays de l'Or avec 385 dossiers d'aide déjà traités.

Abonder ce Fonds de Solidarité va permettre un soutien direct aux entreprises du territoire et de cibler les secteurs qui ont été les plus impactés dans notre économie locale notamment le tourisme et les loisirs.

Il est proposé d'abonder le Fonds de Solidarité par un montant forfaitaire de 2 000 € par entreprise.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'engagement de l'Agglomération dans le cadre du volet n°2 du Fonds de Solidarité à destination des entreprises, en apportant une aide complémentaire de 2 000 euros par dossier
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention avec l'Etat et la Région permettant à l'Agglomération d'abonder le volet 2 du Fonds de Solidarité.

Adopté à l'unanimité.

[Rapport n°3 : M. Christian JEANJEAN](#) : **Eaux et espaces naturels – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services – Année 2019**

Comme chaque année, nous devons adopter le rapport annuel sur la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport expose les différentes activités des services intercommunaux de l'eau et de l'assainissement dont la gestion est assurée par voie d'affermage.

Pour mémoire, trois conventions d'affermage sont actuellement en cours sur le territoire : le contrat d'assainissement intégrant l'ensemble des communes de l'agglomération, un contrat principal d'eau potable intégrant l'ensemble des communes à l'exception de Saint Aunès et le contrat d'eau potable de Saint Aunès.

Le rapport est joint en annexe à l'ordre du jour.

Je voudrais vous citer quelques chiffres clés :

- 48 603 clients en progression de 0,6% par rapport à 2018.
- 19 300 branchements actifs,
- 6 594 956 m³ facturés
- Un rendement global de distribution **en hausse de 3,5 % qui s'établit à 91,2 %** pour un réseau de 355 km.
- Un taux de conformité de l'eau du robinet de 99,6 %

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Adopter le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement qui sera transmis à chacune des communes membres pour être présenté au Conseil Municipal et mis à la disposition du public,
- Prendre acte des rapports annuels des délégataires.

Vote :

Pour : 42

Abstention : 4

[Rapport n°4 : M. Jean-Louis BOUSCARAIN : ZAE Les Jasses – Fixation des prix de vente des lots à bâtir](#)

Le projet d'extension de la ZAC des Jasses à Valergues qui prévoit l'aménagement de 4 lots : les lots 1, 2 et 3 d'une contenance de 4 200m² au total et un macro lot n°4 d'une contenance de 4 500m².

Afin de pouvoir engager la commercialisation de ces différents lots il est proposé de fixer leur prix de vente.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le prix de vente de 85€/m² pour les lots 1 à 3 à destination des acquéreurs utilisateurs finaux,
 - Approuver le prix de vente de 173€/m² de surface de plancher pour le Macro-lot 4 à destination d'un promoteur en vue d'y construire un bâtiment multi-utilisateur,
 - Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer tout document intervenant dans cette affaire.
- **M.COISNE** : Je voulais juste savoir si l'engagement de la société CIRRUS porte sur un programme ? c'est-à-dire la superficie de plancher ?
 - **Mme COSMA** : Le projet présenté par la société CIRRUS comprend une surface de plancher estimative de 2 600 m². Le promoteur est actuellement en train d'élaborer le dossier de permis de construire qui permettra de préciser la SDP.

Vote :
Pour : 45
Abstention : 1

Rapport n°5 : M. Jean-Louis GOMEZ : Subvention Vélo à Assistance Electrique (VAE) –
Modification de la convention

L'Agglomération a fait du développement des pistes cyclables et de la mobilité douce un enjeu stratégique pour son territoire. Pour accompagner ces investissements le Pays de l'Or propose une aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Ce dispositif rencontre un vif succès car entre 2019 et septembre 2020 c'est 36 278 euros d'aides qui ont été attribués au profit de 190 foyers.

Le présent rapport vous rappelle les modalités d'attribution de cette aide et vous propose d'en simplifier son dossier de demande par la suppression d'une pièce justificative devenue inutile.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la suppression de la mention « **ou acte notarié pour les propriétaires récemment installés** » de l'article 5-1 de la convention financière,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

- **M.BOURGUET (Mauguio)** : L'an dernier l'enveloppe était trop juste il a fallu la rallonger, avez-vous prévu cette année une enveloppe ?

- **M.BEL (DGS)** : On inscrit la même enveloppe et ensuite on ajuste. Cette année on est déjà en train de l'ajuster car l'enveloppe est déjà toute utilisée.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : M. Bernard REY : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) –
Proposition de liste des commissaires

En juillet notre assemblée a créé la CIID et arrêté sa composition à 10 commissaires titulaires et 10 suppléants devant figurer sur une liste de 40 propositions maximum qui seront ensuite désignés par le directeur départemental des Finances publiques.

Après consultation des communes membres, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter la liste jointe des 36 commissaires.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider la liste des commissaires,
- Proposer cette liste au directeur départemental des Finances publiques

Vote :
Pour : 42
Contre : 1
Abstention : 3

Rapport n°7 : M. Alain HUGUES : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
– Désignation des représentants d'associations d'usagers

En juillet, l'assemblée a créé sa CCSPL dont la composition a été arrêtée à 5 titulaires élus et 5 représentants d'associations.

Après consultation des communes membres, l'Assemblée doit à présent arrêter la liste des membres représentants d'association.

Les 5 associations suivantes ont été sollicitées et ont accepté d'intégrer la CCSPL :

- « AGME 34 » Association la Grande Motte Environnement intervenant dans des actions de préservation du littoral, de l'eau de l'air et de la nature.
- « Melgueil Environnement » de Mauguio intervenant dans la sauvegarde de l'étang de l'Or et dans la promotion d'actions développement durable.
- « Cas d'Eau » de Palavas les Flots œuvrant pour défendre les droits des consommateurs d'eau.
- « Bleu Littoral Or » de La Grande Motte œuvrant pour la qualité du patrimoine immobilier et de son environnement.
- « L'ASPRI » de Palavas les Flots agissant pour la survie des étangs et de la mer et la prévention des risques d'inondation.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Procéder à la désignation des 5 membres de la C.C.S.P.L. représentants les associations locales.
- **M. PARMENTIER (Mauguio) :** Pour quelle raison ces associations ont été choisies et pas d'autres ?
- **M. ROSSIGNOL :** Il y a un critère de représentativité des actions de ces associations, sur les 3 communes principales, ce sont des associations que l'on connaît, avec lesquelles nous avons eu des échanges, et a qui nous avons proposé de participer à cette commission. Ce sont des associations avec des actions réelles sur le terrain, une vitalité. Ce qui nous a amené à leur proposer cette représentation.

Vote :

Pour : 42

Abstention : 4

Rapport n°8 : Mme Sophie CRAMPAGNE : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Lors de chaque conseil d'agglomération vous est présenté le tableau des effectifs de l'Agglomération. Il représente la photographie de la liste des emplois et des grades occupés par les agents titulaires ou contractuels sur emploi permanents au moment où il est présenté.

Ce tableau apporte de la cohérence globale et de la lisibilité dans le suivi des emplois et plus globalement dans les organisations.

Les différentes évolutions au sein des services nécessitent la création, la transformation et la suppression de certains emplois. Au 1^{er} octobre il est proposé la création de 12 postes et la suppression simultanée de 17 postes.

Le comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Modifier le tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus.

Vote :

Pour : 43

Contre : 1

Abstention : 2

[Rapport n°9 : Mme Sophie CRAMPAGNE : Ressources Humaines – Bilan social 2019](#)

Comme chaque année il est présenté à l'assemblée le bilan social de la collectivité. Ce bilan expose les principales données chiffrées sur les effectifs, le statut, la pyramide des âges, les absences, le temps de travail, la formation, l'action sociale et la rémunération.

L'étude et l'analyse de ce bilan vont permettre à l'Agglomération et à son CIAS de définir leurs Lignes Directrices de Gestion comme l'exige la réforme de fonction publique.

Sur ces bases, l'Agglomération va définir les grandes orientations de sa politique ressources humaines. Nous allons ainsi pouvoir poursuivre les réflexions sur le temps de travail, la lutte contre l'emploi précaire, la lutte contre l'absentéisme, la valorisation de l'engagement professionnel, la formation, la prévention des risques et plus globalement sur la qualité de vie au travail...

Je vous propose d'apporter, en complément du présent rapport, quelques éclairages complémentaires.

Effectifs : L'Agglomération s'appuie pour l'exercice de ses missions de service public sur 706 agents dont 59% sont des titulaires. Il s'agit essentiellement d'agents de proximité occupants des postes techniques et sont majoritairement des femmes.

Absentéisme : Le bilan fait également état d'un taux d'absentéisme de 8,16%. Ce taux est maîtrisé depuis quelques années grâce à une réelle politique de lutte contre l'absentéisme et la mise en place d'actions ciblées notamment en matière de prévention.

Formation : De plus, l'Agglomération apporte une attention particulière à la carrière et à la formation. 510 agents ont été formés en 2019. L'accessibilité à la formation, des agents et des élus, notamment digitale sera une priorité pour 2021.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Prendre acte du bilan social 2019

Vote :

Pour : 42

Abstention : 4

[Rapport n°10 : Mme Sonia MARGUERY : Ressources Humaines – Rapport égalité Femmes Hommes 2019](#)

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes est un document réglementaire qui s'impose aux communes et intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport expose les deux volets concernant l'action de l'Agglomération et de son CIAS :

- La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines du Pays de l'Or.
- La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.

Ce bilan témoigne de l'implication croissante de l'Agglomération qui s'implique également dans le réseau départemental « égalité femmes hommes » dont la mission principale est de se saisir localement de cet enjeu et de proposer des pistes et actions à mettre en œuvre.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le rapport égalité Femmes / Hommes 2019.
- **M. PARMENTIER** : Je trouve que ce rapport ne va pas assez loin, c'est-à-dire que l'on dit Hommes/Femmes mais c'est déjà « cisgenre » comme on dit. Où sont les non-binaires ? C'est quand même très conservateur comme notion, je vois qu'on fait l'effort de dire Femmes/Hommes, mais à la page 20 du rapport, on utilise encore l'expression Hommes/Femmes. C'est très patriarcal et c'est dommage. Je pense que l'on devrait faire un rapport sur l'égalité entre tous les genres, ceux qui se considèrent comme trans, deux esprits, même sirène. J'ai vu sur Arte un documentaire sur des gens qui s'identifient comme étant des sirènes, ils étaient bien en mettant un costume de sirène. Je pense que ces gens-là aussi ont droit à l'égalité, et je pense que pour aller dans le bon sens j'ai deux propositions à vous faire : on pourrait à l'entrée du Conseil d'Agglomération mettre des badges pour que chacun puisse mettre son pronom car vous savez que tout le monde ne s'identifie pas en tant que « il ou elle » ou « Monsieur et Madame » et si jamais je vous appelle Madame je pense que vous serez un peu gêné et si j'appelle Madame Monsieur je pense qu'elle aussi elle sera gênée. Voilà pour éviter les micro agressions je pense que cela ne serait pas mal, et aussi pour que vous, Président, vous montriez l'exemple ainsi que l'ensemble des Vice-Présidents, pourquoi pas se teindre les cheveux en bleu, vert, rose de toutes les couleurs de l'arc en ciel cela ferait un beau conseil d'agglomération pour l'égalité entre tous les genres. Je vous remercie. Plus sérieusement, regardez la difficulté que vous avez eu à faire ce rapport, notamment sur les transports, il est écrit « oui on a pris en compte les femmes dans l'offre de transport », j'espère que vous n'avez pas attendu ce rapport pour cette prise en compte ?
- **M.ROSSIGNOL** : Le législateur a pris cette loi, a décidé de voter une loi qui demande chaque année à toutes les collectivités de présenter ce rapport d'égalité.
- **M.BOURGUET** : Le rapport prend en compte seulement le personnel, je voulais faire une petite observation sur les élus, sur l'exécutif, vous le voyez à cette table, cela n'est pas du tout paritaire, alors qu'il a autant de femmes élues que d'hommes, malheureusement il y a très peu de femmes maires sur l'Agglomération, vous avez choisi pour palier cela de mettre des Vice-Présidentes de commissions, je pense qu'il serait intéressant que dans les représentations de l'Agglomération vous ayez toujours le souci, pour les inaugurations par exemple, de mettre en avant les Vice-Présidentes de commissions pour équilibrer un peu.

- **M.ROSSIGNOL** : En effet, c'est la démocratie qui veut cela, les 8 maires de notre intercommunalité sont des hommes, et le choix de la collectivité concernant la représentation est historique sur son organisation. Le pacte de gouvernance que j'ai proposé prévoit que dans chaque commission y soit installée une Vice-Présidente, elles seront mises en avant pour les représentations.

Vote :

Pour : 45

Contre : 1

Rapport n°11 : M. Michel CARLIER : Déchets et Valorisation – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics – Année 2019

Comme chaque année ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport précise les objectifs et différents indicateurs techniques et financiers nécessaires à l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordres technique et financière. En voici quelques chiffres :

- 49 170 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés soit 1 107 kg/hab/an. Un recul de 3,8% du tonnage est observé entre 2010 et 2019 et de 0,9% depuis 2018.
- -10,2% de déchets ménagers et assimilés hors gravats entre 2010 et 2019. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 10%.
- 99% des déchets sont traités en valorisation énergétique, matière (recyclage) ou organique (compostage). La mise en décharge reste une filière non utilisée pour les déchets ménagers de l'agglomération.
- 15 740 cartes en centre de valorisation pour 169 620 entrées.
- 11 973 901 € dépensés en 2019 pour l'exercice de la compétence, dont 1 755 053 € en investissement.
- Un budget à l'équilibre.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Prendre acte du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui sera transmis à chacune des communes membres pour être présenté au Conseil Municipal et mis à la disposition du public.
- **M.BOURGUET** : J'ai une question au sujet de la polémique de cet été concernant le retrait des poubelles de plages, pouvons-nous avoir un rapport pour savoir comment se sont déroulées les choses ?
- **M.ROSSIGNOL** : La prochaine commission pourra effectivement aborder le sujet. Il est vrai qu'aujourd'hui nous poursuivons notre politique de zéro déchet. On se souvient, il y a quelques années, il y avait des poubelles au milieu des plages, elles débordaient, nous avons ensuite fait le choix d'installer des conteneurs enterrés, au fil des années ces poubelles se sont réduites, le sable a compressé le fond de ces poubelles donc elles n'avaient plus la même capacité, on a donc fait le choix de les retirer, mais avec l'épisode COVID cela a pris plus de temps, cette saison a été un peu particulière, difficile. Nous sommes en train de réfléchir avec les communes du littoral à des solutions que l'on pourrait mettre en place dès la saison prochaine.
- **M.CARLIER** : Avec la surpopulation des plages, avec l'apport de touristes, de jeunes qui se sont installés sur les plages, qui ont fait des dégâts, cela n'a rien arrangé aux déchets déposés sur les plages.

- **M.BOURGUET** : Il y a eu un petit souci aussi avec les poissons du Département, quel est le partenariat ? Comment doit-on les vider ?
- **Mme FOURCADIER (Directrice Pôle Déchets et Valorisation)** : Le département de l'Hérault a effectivement proposé à l'agglomération de déployer les Poissons Gloutons (conteneurs pédagogiques de collecte des bouteilles en plastique) sur tout le littoral après une phase de test menée notamment à La Grande-Motte l'année dernière. Il est vrai que ce matériel manque d'ergonomie, rendant notamment le vidage particulièrement complexe. En outre, la signalétique est peu comprise par les usagers : les poissons s'en trouvent remplis d'ordures ménagères. Les équipes de nettoyage des plages sont chargées de vider quotidiennement ces dispositifs qui devraient être ôtés rapidement. La question de réitérer la mise en place des Poissons Gloutons l'année prochaine devra être posée, particulièrement si le projet reste identique.

Vote :

Pour : 42

Abstention : 4

Rapport n°12 : Mme Anne BONNAFOUS : Déchets et Valorisation – Bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En 2016, le Pays de l'Or a élaboré un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Ce programme fait l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités, notamment au moyen d'indicateurs.

Nous pouvons noter une nette dynamique à la baisse entre 2010 et 2019 des tonnages des déchets ménagers collectés et traités sur le territoire avec -3,8%.

Le bilan du PLP est présenté à la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLP (commission « PLP ») afin qu'elle

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Prendre acte du bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de l'avis de la commission consultative.
- **M.BOURGUET** : Concernant les modifications sur les consignes de tri, des gens me disent que la poubelle jaune est devenue trop petite, comment peut-on faire ? On peut mettre des poubelles plus grandes ?
- **Mme FOURCADIER** : Les usagers qui se trouvent dans ce type de situation peuvent contacter le secrétariat du pôle Environnement et valorisation afin que leur conteneur soit changé au profit d'un bac de volume supérieur. L'agglomération satisfait d'ores et déjà de telles demandes. Les interventions sont particulièrement réactives puisque la livraison peut être réalisée le jour même, selon le planning des équipes.

Vote :

Pour : 45

Abstention : 1

[Rapport n°13 : Mme Caroline FAVIER : Finances – Exonération de la TEOM – Locaux à usage industriel et locaux commerciaux – Année 2021](#)

Le Pays de l'Or a souhaité permettre l'exonération de TEOM des entreprises disposant d'une prise en charge propre de leurs déchets.

Les occupants des locaux bénéficient en effet tous de contrats globaux de prise en charge des déchets produits et ont respecté les critères administratifs constituant le dossier de demande d'exonération.

Les entités disposant des conditions d'exonération sont les suivantes :

- SA SOGEFIMUR GESTIONNAIRE sur Saint Aunés.
- SAS ETS HORTICOLES GEORGES TRUFFAUT sur Mauguio.
- SARL SAINT AUNES DEVELOPPEMENT sur Saint Aunés.
- SARL SODINES sur Saint Aunés.
- SAS TRIALISSIMMO sur Saint Aunés.

Cette exonération annuelle est appliquée pour la seule année d'imposition 2021.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les personnes / entités listées ci-dessus,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes les pièces, à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Adopté à l'unanimité.

Vous avez trouvé sur vos sièges le magazine de l'agglomération qui reprend notre nouvelle gouvernance.

- **M.PARMENTIER** : Je m'étonne ne pas voir d'endroit pour l'expression des élus minoritaires, est-ce un oubli ? J'aurai dû recevoir un mail pour m'exprimer.
- **M.ROSSIGNOL** : A ce jour il n'y a pas de groupe politique dans notre assemblée, quand il y aura des groupes organisés vous aurez la place. On vous donnera l'occasion pour le prochain.

Le prochain conseil d'agglomération aura lieu le Jeudi 29 octobre à 18h00. Compte tenu des mesures sanitaires, nous ne pourrions boire le verre de l'amitié. Je vous souhaite donc une bonne soirée.